



Règlement du Challenge photo organisé à l'occasion de l'évènement « Team CAES du CNRS » pour la course Marseille/Cassis 2025

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CHALLENGE PHOTO

Le CAES du CNRS Provence et Corse - ci-après dénommé « l'organisateur » - constitue pour le 26 octobre 2025, une équipe de 100 coureurs pour la course pédestre « Marseille-Cassis ».

A cette occasion, il propose un challenge en intra gratuit intitulé : « le Challenge photo » (ci-après dénommé « le challenge photo »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET DU CHALLENGE PHOTO

Le challenge photo qui est gratuit est proposé dans le cadre d'un renforcement de la cohésion d'équipe.

ARTICLE 3 – TITRE ET THEME DU CHALLENGE PHOTO

Le challenge photo du CAES du CNRS Provence et Corse s'appelle : Les couleurs de l'effort.

Le thème retenu est : mettre en lumière les moments d'effort, de solidarité et de paysages emblématiques de la course, en jouant sur les tons bleus et blancs.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le challenge photo est ouvert aux coureurs (Ouvrant-Droit, Ayant-Droit, Filiation Directe, Extérieurs) faisant partie de la Team CAES du CNRS 2025 pour la course pédestre Marseille-Cassis du 26 octobre 2025.

Le challenge photo n'est pas accessible au jury, aux agents CNRS, aux personnels travaillant pour le CAES, aux élus du CAES ne faisant pas partie de la Team CAES du CNRS pour la course pédestre Marseille-Cassis du 26 octobre 2025.

Toute participation au challenge photo implique l'acceptation par les participants du présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable (le non-respect du règlement entraînant la nullité pure et simple du participant et de l'attribution d'un éventuel prix).

Toute participation au challenge photo incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le règlement, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation (29/10/2025 à 12h inclus, heure de la France Métropolitaine faisant foi) ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

1 - Le challenge photo se déroule exclusivement à la date indiquée dans l'article 1.

2- Les photos doivent être prises lors de la course.

3- Les photos doivent être transmises par mail à la région Provence et Corse du CAES du CNRS : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

4- La date limite de réception des photos est fixée au 29/10/2025 à 12h inclus, heure de la France Métropolitaine faisant foi.

5- Chaque participant peut soumettre jusqu'à 3 photos.

6- Il n'est autorisé qu'une seule participation au challenge photo par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique, même téléphone.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTIONS DES RECOMPENSES

Un jury composé des membres du Bureau Régional de la région Provence et Corse du CAES du CNRS et de la professionnelle du secteur se réunira le 30 octobre 2025 à partir de 09h30 pour définir les gagnants.

Le jury déterminera 07 gagnants parmi les participants ayant dûment rempli les conditions de participation au challenge photo.

Les gagnants seront contactés par mail dans les 4 jours suivant les délibérations du jury, leur confirmant le prix gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 6 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part du participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de ce courriel. La responsabilité du CAES du CNRS ne pourra pas non plus être engagée du fait d'un changement d'adresse courriel du gagnant.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Le challenge photo est doté des lots suivants, attribués par ordre de classement du jury. Chaque gagnant remporte un seul lot.

1^{er} prix : 1 dossard Marseille-Cassis 2026 offert par le CAES du CNRS Provence et Corse

2^{ème} prix : 2 invitations pour la saison 2026 au Parc Spirou offertes par le parc Spirou.

3^{ème} prix : 1 lot de bières artisanales offert par la Brasserie de la Plaine.

4^{ème} prix : 2 places de cinéma CGR, offertes par le CAES du CNRS Provence et Corse.

5^{ème} prix : 1 mug Bill avec son porte-clef peluche, offert par le parc Spirou.

6^{ème} prix : 1 lot de livres pour enfant, offert par Kinougarde.

7^{ème} prix : 2 bandes-dessinées, offertes par le parc Spirou.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Le CAES du CNRS Provence et Corse ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de leur appartenance à la Team CAES du CNRS. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – DIFFUSION DES PHOTOS

Les photos des participants feront l'objet d'une diffusion sur le site web du CAES du CNRS Provence et Corse.

L'acceptation des participants est demandée sur le bulletin d'inscription pour la course pédestre Marseille Cassis 2025, Team CAES du CNRS.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au challenge photo, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations se trouvent sur le Bulletin d'Inscription à remplir pour intégrer la Team CAES du CNRS et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, qui les conservera jusqu'à la réception des lots par tous les gagnants.

La politique de protection des données du CAES du CNRS est consultable grâce au lien suivant : [Rgpd](#).